

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

C'est dans tous les cas une problématique. Les places de crèches et autres solutions de gardes sont chères et peu nombreuses. Il manque actuellement 3000 places de garde. Cela peut amener des couples à devoir faire des choix difficiles, y compris de ne pas avoir d'enfants.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Le PLR (et en particulier ma colistière Nathalie Fontanet) propose notamment de doubler le système de garde de jour à domicile des « Mary Poppins » afin de répondre rapidement aux besoins des familles en ce qui concerne la garde d'enfants ; de favoriser le développement de crèches multiâges qui permettent plus de souplesse avec les taux d'encadrement et ainsi la possibilité d'accueillir davantage d'enfants, de dé plafonner à CHF 25'000.- la déduction cantonale pour les frais de garde aujourd'hui limitée à CHF 4'000.- (art 35 LIPP).

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Je n'ai pas connaissance d'obstacles particuliers. Il y a des conditions et des barèmes pour ces prestations, mais si l'on remplit ceux-ci, on y a droit.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Je n'en vois pas, car je pense que le système est déjà très complet.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

En l'état, je ne vois pas les avantages d'un tel secrétariat. A nouveau, je ne pense pas que l'organisation actuelle est un frein au versement des prestations

b) Quels en seraient les désavantages ?

Je crains plus de bureaucratie et l'inefficacité du système.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Il y a déjà un office cantonal de la statistique qui a justement pour vocation de fournir des éléments d'étude statistique. Je ne vois donc pas d'avantages à cet observatoire.

b) Quels en seraient les désavantages ?

De la lourdeur administrative et plus de bureaucratie.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

L'école publique et gratuite, le subventionnement très important des places d'accueil de jour et les allocations familiales et de naissance qui sont parmi les plus généreux en Suisse.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

Voir réponse sous 1.b.